

Fiche d'information

FONDS DE COPRODUCTION INTERNATIONALE

Les coproductions internationales sont un bon exemple de coopération fondée sur le partenariat et le dialogue. Avec le Fonds de coproduction internationale, qu'il a lancé à l'été 2016, le Goethe-Institut s'est donné pour objectif de stimuler de nouveaux processus de travail collaboratif et des productions innovantes dans le cadre des échanges culturels internationaux afin de favoriser l'émergence de nouveaux réseaux et de nouvelles formes de travail dans des contextes mondiaux et afin de tester de nouvelles méthodes de coopération interculturelle.

Le Fonds de coproduction internationale se propose de financer des coproductions d'artistes, femmes et hommes, dans les **domaines du théâtre, de la danse, de la musique et des performances**. Les formats hybrides et interdisciplinaires ainsi que le recours aux médias numériques sont susceptibles de jouer un rôle déterminant à ce propos. Le fonds a été conçu pour les artistes ou ensembles professionnels qui travaillent à l'**étranger et en Allemagne** et qui ont prouvé qu'ils ne disposaient pas de fonds propres suffisants pour réaliser leur projet de coproduction. Le fait de faciliter un tel échange et l'interconnexion que cela implique entre les acteurs sont tout aussi importants que les productions qui en résultent.

La **demande de candidature conjointe présentée par le partenaire étranger** (pôle de vie et de travail à l'étranger) doit révéler sans ambiguïté que de bons contacts de travail existent d'ores et déjà entre les partenaires et qu'ils nourrissent un véritable intérêt mutuel pour une **production axée sur le dialogue**. Pour le développement des candidatures et des projets, la centrale du Goethe-Institut recommande de prendre contact avec les Goethe-Institut locaux. Veuillez retenir que **le Goethe-Institut ne peut pas assumer la moindre responsabilité quant à la recherche de partenaires et à la mise en réseau des partenaires**.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- ❖ Les projets faisant l'objet d'une demande doivent concerner les arts du spectacle (pas de projets uniquement de films ou d'expositions)
- ❖ Qualité attendue du projet quant à son contenu
- ❖ Partenariat de projet équilibré, collaboration artistique, pas de domination de l'un des partenaires du projet
- ❖ Pertinence des artistes femmes et hommes impliqués dans leurs scènes

- ❖ Budget avec représentations détaillées des fonds propres/tiers et plan financier solide (le Goethe-Institut ne peut pas offrir un financement complet)
- ❖ Réalisation d'au minimum une représentation en dehors de l'Allemagne, si possible également en Allemagne
- ❖ Les projets entre partenaires allemands et étrangers, en particulier en provenance de pays en transition, seront privilégiés:
https://www.bmz.de/de/zentrales_downloadarchiv/Ministerium/ODA/DAC_Laenderliste_Berichtsjahre_2018_2020.pdf (les demandes émanant d'Autriche et de Suisse ne peuvent pas être prises en considération)
- ❖ Les demandes de financement de spectacles ne sont pas valides Le montant de la demande de subvention ne doit pas excéder 25 000 € et ne pas être inférieur à 10 000 € (attention : en cas d'acceptation, la subvention accordée est susceptible de diverger du montant de la subvention demandée)

EXPLICATIONS AU SUJET DE LA DEMANDE

Une demande ne peut être soumise que par le biais du portail de candidature en ligne <https://kulturfoerderung.goethe.de> EN ANGLAIS et elle doit être soumise par l'artiste se trouvant à l'étranger.

Le Fonds international de coproduction est mis en place jusqu'en 2022 (les nouveaux appels à propositions seront annoncés sur le site web en temps utile, si nécessaire).

Il y a deux appels à propositions annuels - Pour les projets dont la date de début est en :

2021 : jusqu'au **15 octobre 2020** ou jusqu'au **15 avril 2021**

2022 : jusqu'au **15 octobre 2021** ou jusqu'au **15 avril 2022**

Comprenez que le critère de moment de la demande est la date de début du projet et NON la date de la performance du projet.

Les projets qui ont **déjà commencé** au moment de la soumission de la demande **ne peuvent pas bénéficier d'un financement**. Si des engagements financiers ont été contractés avant une éventuelle approbation, veuillez demander de manière informelle le *Début anticipé de mesure* au moment même où vous remettez votre dossier. L'octroi du *Début anticipé de mesure* ne doit pas être assimilé à une déclaration d'intention de financement ni à une promesse. Les réservations et les contrats conclus dans le cadre d'un *Début anticipé de mesure* sont effectués à vos propres risques et périls.

Les projets ne peuvent être financés dans le cadre du Fonds international de coproduction que s'ils sont **développés conjointement et nouvellement** par les coproducteurs.

Informations à donner au sujet du projet

(Veuillez jeter un coup d'oeil sur le formulaire complet à la rubrique «Formulaire de candidature vierge» https://www.goethe.de/resources/files/pdf193/ikf-application-form_final_20201.pdf)

Dans le formulaire

- **"Project description"**: À la rubrique Description du projet, vous présentez votre projet. Veuillez décrire la nature et l'ampleur de la production. Veuillez également évoquer l'idée artistique, les objectifs et les enjeux, mais aussi comment vous comptez les atteindre en coopération avec les partenaires de coproduction. Pour plus d'informations sur la rédaction de la description, voir ce guide: https://www.goethe.de/resources/files/pdf137/guideline_project-description_20171.pdf
- **"Schedule"**: Détaillez, à la rubrique Programme, le calendrier prévu pour la production. Celui-ci englobe les phases de développement et de production ainsi que les ultimes phases de répétition et les représentations
- **"Profile of the Ensemble/Artists/Company"**: Un autoportrait des partenaires de collaboration participants en tant qu'artistes femmes et hommes/ensembles/institutions/etc.
- **"List of participants"**: Une liste des participants pour tous les artistes impliqués dans le projet avec leur fonction et leur lieu de résidence
- **"Links"**: Par principe, des exemples vidéo et audio doivent être mentionnés sous forme de liens

En tant que fichier PDF

- **"Itemized overall financial plan (expenses / income)"**: Dans un Plan de financement global significatif et détaillé, veuillez indiquer toutes les recettes et dépenses s'inscrivant dans le contexte de la production. Tous les chiffres doivent être indiqués en euros. Les prestations en nature appréciables en argent ne doivent pas être converties en une somme concrète et ne font pas non plus partie du plan de financement. Veuillez les énumérer séparément à la fin du tableau.

Il est essentiel que vous indiquiez si des subsides supplémentaires ont été demandés auprès d'autres institutions, que vous précisiez lesquelles et le statut du financement (engagé le .../ demandé le ... / à demander le ...). Il est impératif de présenter les décisions de subvention ou les approbations correspondantes, si possible en même temps que la demande. **Le demandeur/ la demandeuse s'engage à informer**

immédiatement et de son propre chef le Goethe-Institut au sujet des subventions approuvées et en attente d'autres institutions.

Le montant du financement demandé doit être compris entre 10 000 et 25 000 euros. Ce montant ne peut pas correspondre à 100 % des coûts du projet, car le fonds n'apporte un soutien financier que sous la forme d'une subvention et non dans sa totalité.

- **"Documented travel expense estimates"**: Pour garantir un calcul correct des frais de voyage dans le plan de financement, faites réaliser en ligne, par des agences de voyage ou des prestataires de services de voyage, deux devis pour les frais de voyage que vous voudrez bien joindre à votre demande
- **"Signed confirmations from all coproduction partners"**: Promesses données par tous les partenaires de coproduction quant à leurs rôles
- **"Endorsements from sponsors, supporting institutions, venues, presenters"**: émanant d'autres partenaires (organisateur, événements, festivals, etc.)

FOIRE AUX QUESTIONS

Qui peut soumettre la demande et/ou qui est le premier coproducteur ?

Par demandeur et/ou premier coproducteur, on entend un ou une partenaire dont le pôle de vie et de travail ne doit pas se trouver en Allemagne. Ce producteur est l'interlocuteur numéro un pour le projet ainsi que le partenaire contractuel du Goethe-Institut sur place et l'administrateur du montant de financement. Le demandeur peut être aussi bien une personne privée qu'une personne morale.

Qui est le deuxième coproducteur ? D'autres coproducteurs peuvent-ils être impliqués ?

Le financement de coproductions présuppose qu'au minimum deux partenaires coopèrent entre eux. Il présuppose également qu'un partenaire de coproduction se trouvant à l'étranger (premier coproducteur) coopère avec un partenaire se trouvant en Allemagne, le deuxième coproducteur mentionné dans la demande. D'autres coproducteurs peuvent être stipulés dans le formulaire. La définition de coproducteur s'entend délibérément au sens large. Le critère déterminant est le développement artistique en commun du projet (collaboration artistique) et est donc une contribution substantielle à la production.

Où et à quelle fréquence la production devrait-elle être représentée ?

La production devrait être représentée au minimum une fois à l'étranger, de préférence dans le pays du processus de production. Des représentations en Allemagne ne sont pas obligatoires. Les productions qui vont être représentées dedans au minimum deux pays ont la priorité.

Qu'est-ce qui n'est pas financé par le Fonds international de coproduction?

Le Fonds international de coproduction ne finance pas les projets à vocation commerciale et ne prend pas en charge les frais de fonctionnement courants. Il est destiné aux arts du spectacle. Les productions cinématographiques et les expositions sans approche performative ne seront pas financées non plus.

Pour les (purs) spectacles, tournées ou participations à des festivals, il est possible de faire appel à d'autres possibilités de financement du Goethe-Institut.

Comment puis-je augmenter les chances de recevoir un financement pour notre projet ?

Avant tout, en respectant les conditions de base pour l'octroi de financements : par une coopération active entre les partenaires au stade du développement et de la réalisation du projet, en garantissant le cofinancement (sur fonds propres et/ou tiers) ainsi qu'avec une planification transparente des coûts. Il est en outre avantageux que le thème ait un rapport avec son temps ou qu'il ait une pertinence vis-à-vis de la société, par exemple lorsqu'un travail interdisciplinaire est effectué

Les demandes de projet incomplètes et tardives ne peuvent pas être prises en considération. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de prendre contact au préalable avec le Goethe-Institut à l'étranger.

Le Goethe-Institut peut-il m'aider à trouver un partenaire de projet ?

La mise en réseau entre les futurs partenaires du projet ne peut pas être effectuée par les collaborateurs du Fonds. Sur le site du Goethe-Institut, vous trouverez des informations relatives aux milieux artistiques allemands ainsi que sur les projets déjà financés. Une autre façon de trouver un partenaire de projet consiste à prendre contact avec les Goethe-Institut locaux. Une autre façon de trouver un partenaire pour le projet est de suivre le programme du Goethe-Institut local et de contacter les artistes ou les collègues du Goethe sur place.

Comment se déroule la procédure de demande ?

Le lien vers le portail de candidature sera mis en ligne sur le site Web deux mois avant la date limite respective de dépôt des candidatures. Les demandes de projets seront soumises à un jury d'experts. Deux réunions du jury sont organisées chaque année. Les résultats sont communiqués par courrier électronique trois mois environ après la date limite de dépôt des candidatures.

Veillez indiquer votre NUMÉRO DE DEMANDE lors de chaque communication.